

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 mars 2023

FACILITER LE PASSAGE ET L'OBTENTION DE L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE -  
(N° 947)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 38

présenté par

M. Gillet, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport évaluant la légitimité et la pertinence de la cession par des parents de leurs droits inscrits sur le compte personnel de formation, au profit de leurs enfants, pour assurer le financement de la préparation des épreuves théoriques ou pratiques à toutes les catégories du permis de conduire d'un véhicule terrestre à moteur.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Aujourd'hui il est en effet impossible pour les parents de céder leurs droits inscrits sur le compte personnel de formation (CPF) à leurs enfants pour assurer le financement de leurs examens du permis de conduire.

Cet amendement invite le Gouvernement à réaliser un rapport afin d'évaluer les effets que présenterait la cession des droits des parents au profit de leurs enfants.

La cession, même partielle, des droits du CPF permettrait de renforcer l'objectif de la présente proposition de loi en permettant aux jeunes de faciliter le financement de leurs permis de conduire.

En permettant à des jeunes qui n'en ont pas les moyens d'obtenir le permis, nous faciliterons leur accès à des formations ou à l'emploi, notamment dans les zones rurales.

Tel est le sens de cet amendement.